

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

Bernard BACABE, André BONAFÉ, Michel PONTIER, Magali ROUDIER, Hugues SAVIGNOL, Alain GLADE, Philippe PELIZZON, Anne-Marie LLORDEN, Michèle MONMAYRAN, Jacques COMBÈS, Francine MARTINEZ, Zahir BOUKEMACH, Jeanine RELLA, Carole GROSJEAN-BALARD, Gérard PELLIZZARI, Laetitia LAGATTU, Cédric FARGES

Procurations :

Céline BRU à Alain GLADE

Martine CLARAZ à Philippe PELIZZON

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil le mercredi 7 décembre 2016 pour délibérer sur les points suivants :

1. Modification des statuts de la Communauté de communes Tarn et Dadou ainsi que transformation en Communauté d'agglomération.

Abstentions : 3 Pour : 16

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de communes Tarn et Dadou avec effet au 31/12/2016 ainsi qu'à la fusion au 01/01/2017 des communautés de communes du Rabastinois, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois et Tarn et Dadou avec transformation en communauté d'agglomération.

2. Approbation du projet de statuts de la Communauté d'agglomération issue de la fusion des Communautés de communes du Rabastinois, Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois et Tarn et Dadou.

Abstentions : 3 Pour : 16

Le Conseil municipal approuve la fusion des communautés de communes Tarn et Dadou, du Rabastinois et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois avec transformation en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, ainsi que le projet de statuts joint en annexe de la future communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes Tarn et Dadou, du Rabastinois et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois.

3. Désignation de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes avec Saint- Gauzens.

Pour : 19

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, élit M. BACABE Bernard, membre titulaire de la CAO ad hoc, et M. BONAFE André, membre suppléant de la CAO ad hoc.

4. Renouvellement de la convention d'exploitation de la fourrière animale avec la SPA

Pour : 19

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la Société protectrice des animaux pour l'accueil des animaux sans ramassage au refuge-fourrière de la SPA situé au Garric (81) à compter du 01/01/2017.

5. Avenant au contrat Harmonie mutuelle

Pour : 19

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer les lettres avenants aux contrats Harmonie mutuelle.

6. Renégociation de prêt avec la Banque Populaire Occitane

Pour : 19

Le conseil municipal :

- Emet un avis favorable pour le réaménagement avec la Banque Populaire Occitane du prêt n°07054965 et accepte les nouvelles conditions :
 - o Date de l'étude du réaménagement : 24/10/2016
 - o Capital restant dû : 170 790.00 €
 - o Durée restante : 78 trimestres
 - o Périodicité trimestrielle
 - o Taux : 2.43%
 - o Frais de réaménagement : 1722€
 - o IRA (indemnités de remboursement anticipé) = 8%
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce réaménagement.

7. Renégociation de prêt avec le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées (concerne l'équipement de l'EHPAD)

Pour : 17 (Céline BRU et Alain GLADE, membres du CA de l'EHPAD, ne prennent pas part au vote)

Le conseil municipal :

- Emet un avis favorable pour le réaménagement avec le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées du prêt n°83003219304 et accepte les nouvelles conditions :
 - o Date de l'étude du réaménagement : 25/11/2016
 - o Capital restant dû : 183 300€
 - o Durée restante : 22 trimestres
 - o Périodicité trimestrielle
 - o Taux : 1.95%
 - o Frais de réaménagement : 450€
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce réaménagement.

8. Attribution de chèques cadeaux au personnel

Pour : 19

Le Conseil municipal décide d'attribuer un chèque cadeau de 60€ à chaque agent, à compter de l'année 2016, et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de cette action.

9. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'achat de matériel dans le cadre de la démarche Zéro phyto.

Pour : 19

Le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement suivant :

Organismes concernés	Montants H.T.
Agence de l'eau	18022.90 €
Commune	7724.10 €
TOTAL	25747.00 €

- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;

- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette décision.

10. Subvention d'équipement du budget annexe de l'EHPAD

Pour : **17**(*Céline BRU et Alain GLADE, membres du CA de l'EHPAD, ne prennent pas part au vote*)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'effectuer le versement d'une subvention d'équipement du budget annexe de l'EHPAD au budget de la commune du montant de l'excédent pour l'année 2016, soit 2533.78€ ;
- De procéder à la décision modificative n°1 suivante sur le budget de l'EHPAD :
 - 66111 -0.57€
 - 023 +0.57€
 - 021 +0.57€
 - 2041632 +0.57€

11. Convention relative à l'entretien du réseau d'assainissement au titre de l'année 2017

Pour : **19**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention relative à l'entretien du réseau d'assainissement et de ses ouvrages annexes avec Véolia au titre de l'année 2017.

Questions diverses

Aucune question diverse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h